

# Gard. Situation à fin juillet 2024. Est-il possible de cohabiter avec le loup ?

### Introduction au dossier loup:

20 000 brebis et 25 bergers et aide-bergers estivent sur plus de 6700 hectares dans l'enceinte du Parc National des Cévennes. En 2024 les niveaux de risque sont élevés en terme de déprédation.

Au moins 5 zonages sont investis par les loups en 2024 pour un effectif de population de loups compris entre 10 et 15 individus adultes et en groupes organisés. (reproducteurs en 2023 pour au moins 2 meutes).

Compte tenu du nombre des bêtes, à l'estive, après un tir du loup inutile en mai 2024 (et donc trois loups tués depuis plus de 12 mois) et trois attaques sur Dourbies depuis quelques jours, les moyens, y compris "la brigade de bergers" (investissement 10 000 euros/ 6 personnes?) ne sont pas suffisant!

Il n'est pas possible de se protéger du loup en minimisant le nombre des chiens de protections, le nombre de bergers et en mobilisant une brigade de soutien quand le loup tue des brebis et qui n'est toujours pas en place à Dourbies!

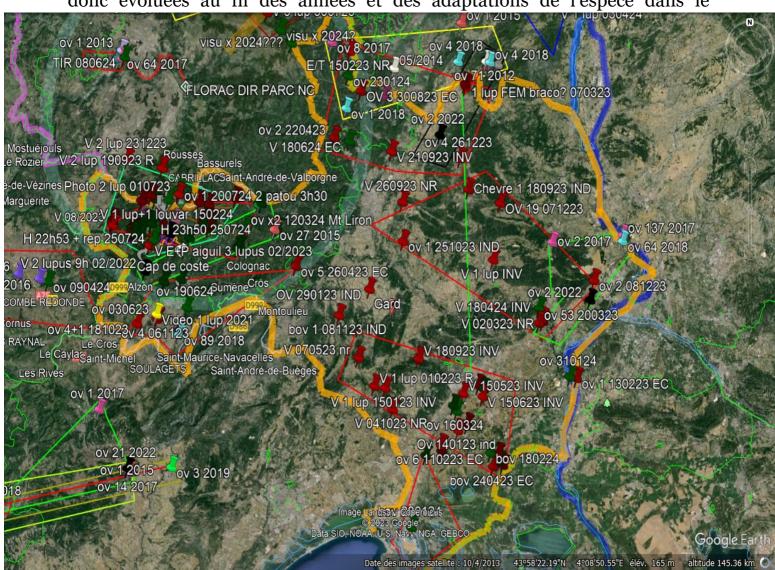
Un unique berger pour 800 brebis en moyenne, dans l'enceinte du PNC ne permet pas d'être efficace.

Il faut anticiper et financer plus largement le travail des éleveurs dans le parc des Cévennes, et le premier impératif est de doubler le nombre de bergers sur les estives en plaçant des chiens de protection complètement formés par des spécialistes! (éleveurs de chien Patou, Anatolie, Trans-Montano et autres races) 1 berger pour 800 brebis en zone à loup c'est peu efficace dans ce contexte, il faut demander à la Région Occitanie de prévoir des budgets afin de combler ce défaut de moyen entretenu depuis des années au lieu de financer des tirs inutiles... (sans compter les phénomènes de résiliences dus à la pression)

#### La cartographie du loup dans le Gard et dans les Cévennes :

La limite du département, en jaune est positionnée à l'est par la vallée du Rhône (bleu). Les premières phases de découverte ont eu lieu dès 2002 à partir des Alpes. Les loups commencent à trouver des potentiels élevés et s'installent dès 2015 dans le département.

Les zones délimitées en rouge représentent les territoires organisés par les loups en 2023 et 2024 (à fin juillet 2024). Ces territoires évoluent en permanence et ne sont pas suivis, à l'évidence. Les zones limitées de couleur vertes, jaunes ou noires correspondent aux anciennes aires de survie qui ont donc évoluées au fil des années et des adaptations de l'espèce dans le



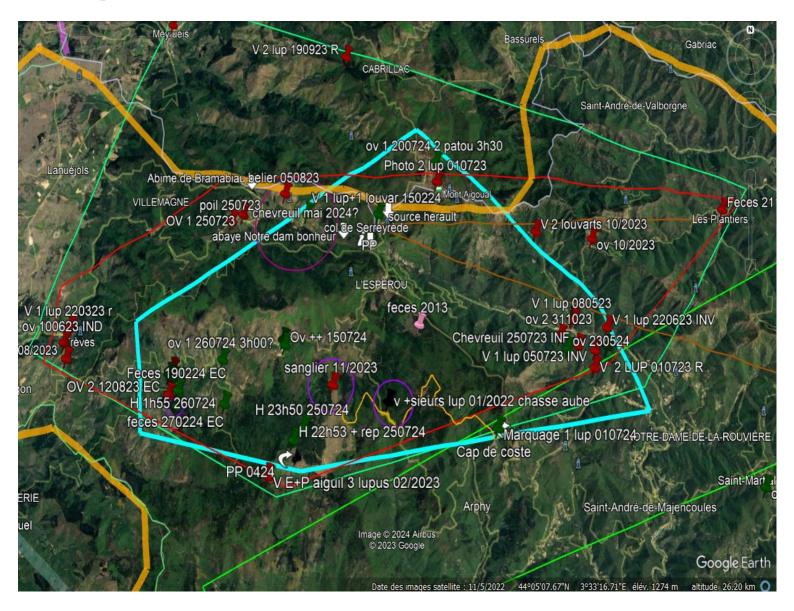
territoire.

Le département compte 6 zones de dispersion actives dont 4 qui « glissent» dans le Parc National des Cévennes. Elles sont évolutives en orientation, en surface et même dans le relief (exemple en cas de reproduction).

#### **Exemple concernant la zone « Dourbies » :**

En 2024 il est possible de comprendre que l'activité des loups se concentrent depuis février 2024 (phase du rut), plutôt au sud de la zone définie en 2023. Il est possible qu'un loup du même groupe engage des sorties de manière isolée ou accompagné d'un autre individu et depuis mai 2024 (Aigoual)

Le zonage est donc en train d'évoluer et il doit être suivi, il faut communiquer de manière à obtenir des retours des populations concernant des faits et constats inhabituels! C'est un impératif à la compréhension des modèles de dispersion.

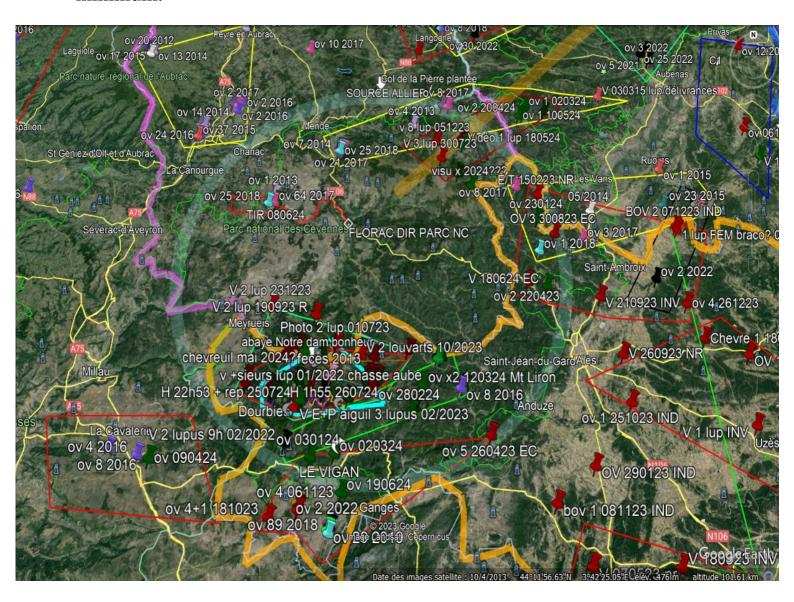


Il faut bien comprendre que c'est le contexte qui fait le comportement des loups.

#### La présence du loup dans les Cévennes : (zone du parc)

5 zonages sont organisées dans le Parc, dont la zone « Dourbies » au sud et il faut envisager une certaine concurrence entre les groupes au sud du parc. (dont 2 zonages « interdépartemental »)

Il faut estimer l'effectif de loups dans le Parc entre 17 et 20 individus au minimum.



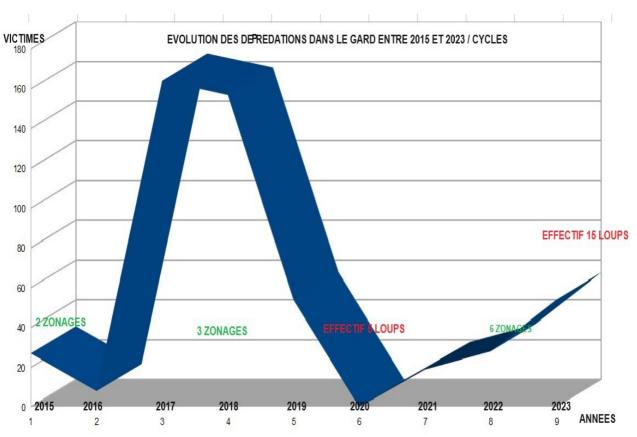
#### Comment cohabiter avec la présence du loup dans les territoires :

Les impératifs sont les suivants :

1 Organiser une équipe pluridisciplinaire de 4 ou 5 personnes spécialisées sur le suivi des loups, les études de contextes, l'élevage ovin (et bovin +) les chiens de protection, et la formation des acteurs ruraux concernés. Une équipe de suivi et d'appui technique à l'année donc.

- 2 Communiquer largement dans la transparence et la responsabilité des acteurs en sortant des dogmes et des conflits d'intérêts. Établir une charte simple et la faire signer.
- 3 Établir les contextes précis de la présence du loup par zonage, c'est à dire définir, les surfaces et la géographie du loup, quels sont les éleveurs à risque dans les zonages, et les moyens à mettre en œuvre, humains, cynophiles, techniques et de formation, en priorisant.
- 4 Engager les élus du département et de la région à s'investir sur cette politique d'anticipation forte et de détermination des besoins.

## Évolutions des déprédations dans le Gard : entre 2015 et 2023 (sources géopred/ Insee)



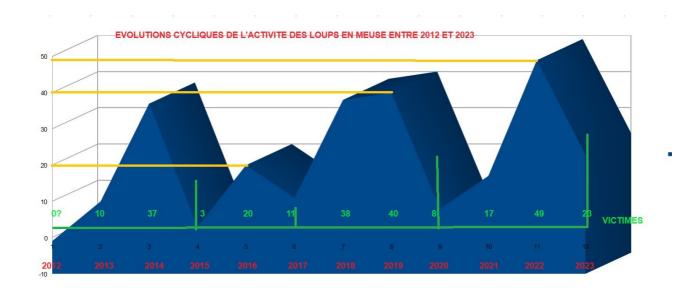
Il est possible de déterminer des cycles dans l'activité des loups, dans nos territoires et il semble qu'un nouveau cycle de déprédation s'organise peu à peu depuis 2020, en conséquence du nombre des aires de survies mises en œuvre par le prédateur naturel des herbivores.

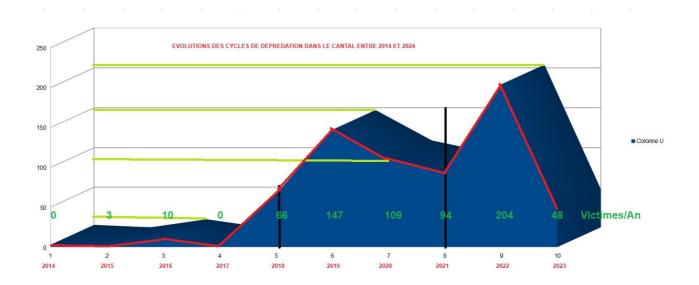
#### **Conclusions:**

L'attentisme général constaté sur le dossier loup depuis une vingtaine

d'années ne permet pas de se protéger durablement. La politique mise en œuvre dans les Alpes depuis 1992 et maintenant sur l'ensemble du territoire est totalement obsolète!

Si cette même politique absurde est menée, dans les années à venir, dans le Massif Central, il faut déjà envisager les mêmes conséquences à moyen terme, c'est à dire, un déni des réalités, un défaut de moyen de l'État, un grand nombre de tirs de destruction du loup et un grand nombre de domestiques tués, un peu plus à chaque cycle, comme on peut l'observer dans l'Est depuis trois ans. (malgré les tirs et tout comme dans le Cantal)





Auteur : Jean-Luc Valérie pour l'Observatoire du loup